



## Bail appartement sur personne en état de faiblesse

Par **DANY37**, le 11/08/2014 à 11:40

Bonjour,

Ma nièce a signé un contrat de location pour un appartement dans une agence immobilière. Or à la signature de cet acte, elle était (et est toujours) en hôpital psychiatrique, et ce, depuis plusieurs mois. Elle était accompagnée d'au moins un soignant de cet hôpital.

Cet acte est-il légal? L'agence n'a-t-elle pas agit sur une personne en état de faiblesse ?

Par ailleurs, ma nièce possède 2 maisons en bien propre;

elle habite l'une des 2 et nous ne voyons pas trop l'intérêt de cette location dans la mesure aussi où elle ne travaille pas.

Merci de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le 11/08/2014 à 11:44

Bonjour, votre nièce est elle sous tuteur, si non, elle est responsable de ses actes et fait ce qu'elle veut, cordialement